

BULLETIN D'INSCRIPTION

VIDE-GRENIER – 13 avril 2014 à NOUEILLES

A compléter et à retourner avec le règlement (par chèque uniquement)

Je soussigné(e), Nom Prénom

Né(e) le . . À / Département À / Ville

Adresse Code Ville
actuelle postal

Tél. . . . Port.* . . . Email* @

Titulaire de la pièce d'identité : ☐ carte identité ☐ permis de conduire (à cocher obligatoirement)

N° Délivrée le . . Par Préfect.

Règlement intérieur :

Je m'engage à :

- respecter toutes recommandations ou injonctions que pourrait me faire l'organisateur, en particulier :
 - à n'abandonner aucun déchet ni papier sur mon emplacement à mon départ
 - à remporter tous mes objets invendus ainsi que tout ce qui a servi à leur emballage ou à leur exposition.
- respecter la législation des vide-greniers en vigueur, entre autre :
 - de ne pas être commerçant(e)
 - de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)

Horaires :

- Les exposants seront placés par les organisateurs désignés à partir de 6h30 et jusqu'à 8h00
- Le départ des exposants et l'entrée des véhicules ne pourront se faire qu'à partir de 17h00 (sauf intempéries).

Organisation :

- Les exposants sont placés par les organisateurs au moment de leur arrivée **selon le numéro de leur place qui leur aura été attribué au moment de leur ordre d'inscription.**
- Les véhicules ne peuvent être gardés à côté ou derrière le stand, un parking est réservé à proximité du vide grenier.
- Les mètres linéaires s'entendent avec une profondeur de 1 mètre à 1,5 mètres environ, sans retour sur les côtés.
- Le vide-grenier se déroulant en plein air, aucun remboursement ne sera accordé en cas d'intempéries
- Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, casses ou autres détériorations.
- Une buvette sera mise en place pour l'achat de boissons et de nourriture (1 café ou 1 muscat offert à chaque exposant !)

L'inscription vaut acceptation du règlement intérieur.

Fait à le Signature

Ci-joint, le règlement (par chèque uniquement) pour un emplacement :

Nombre de mètres : x 2,5€ = + 1 mètre linéaire gratuit (à partir de 5 m payants).

Chèque à libeller à l'ordre du **Foyer Rural de Noueilles** et à envoyer avec ce bulletin d'inscription à **Mme BOUILLE CHADA, 10 ch. Du Barry - 31450 NOUEILLES, 0623908509.**